

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la mise en place de séances d'analyse de pratiques professionnelles pour la structure Multi-accueil « les Coccinelles »

DEC2025_42

Objet : Mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle au Multi-accueil « les Coccinelles ».

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'organisme MAÂT Formations à Ronchin une convention d'accompagnement de la direction du Multi accueil les « Coccinelles » pour la mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle.

ARTICLE 2 : Le montant annuel s'élève à 1 640.00 € HT et la durée du contrat est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 1er décembre 2025

Le Maire,
A DE CARRION